



Union Française de l'Électricité

14 février 2019

Réponse de l'UFE à la consultation de la CRE relative au prix de référence des écarts des acteurs obligés et des responsables de périmètre de certification dans le cadre du mécanisme de capacité

L'UFE remercie la CRE pour l'organisation de cette consultation publique, et souhaite répondre en particulier à la deuxième question soulevée par la CRE.

L'UFE partage l'analyse selon laquelle la disparition de la notion de PRM dès 2019 - c'est-à-dire dès l'année de livraison 2020 - créerait effectivement une difficulté pour les contrats déjà signés et faisant explicitement référence à ce paramètre.

L'UFE soutient dès lors la proposition de la CRE de continuer transitoirement à publier le PRM – avec la même définition – pour l'année de livraison 2020.